

DÉLIBÉRATION n°2026-01 CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

Séance du mardi 03 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le mardi trois mars, à dix-neuf heures, le Conseil d'Administration du CCAS de la commune de PORTE DES PIERRES DORÉES, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la Salle du Conseil de la Mairie de Porte des Pierres Dorées, sous la présidence de Monsieur Bertrand LEROY,

Nombre de membres : 16

Date de convocation : 26/02/2026

En exercice : 16

Présents : 10

Le quorum est atteint

Pouvoirs : 01

Votants : 11

Présents :

Bertrand LEROY, Marie Claude CATALA, Sylvie COILLARD, Agnès DESSAINTJEAN, Monique MORIAUD, Marie-Anne TERNAUX, Sylvie THOMASSON, Maxime COLLIER, Madeleine MINOT, René TRIPOZ.

Excusé ayant donné pouvoir :

Bernadette GUERRIER donne pouvoir à Marie-Anne TERNAUX.

Absents :

Jean-Pascal FLAUDER, Laura MARGAND, Nicole CIMETIERE, Marie-Thérèse DESBONNE, Christiane DUCLOS.

Président de séance :

Bertrand LEROY.

Secrétaire de séance :

Agnès DESSAINTJEAN.

Désignation du secrétaire de séance

Considérant que le secrétaire de séance assiste le Président de séance pour la vérification du quorum, la validité des pouvoirs, les opérations de vote, le dépouillement des scrutins et que la responsabilité du procès-verbal de séance lui revient,

Considérant que la désignation du secrétaire de séance n'a pas lieu de se tenir au scrutin secret,

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, après en avoir délibéré :

- **NOMME Madame Agnès DESSAINTJEAN, secrétaire de séance**
- **DIT qu'un exemplaire de la présente délibération sera transmise à M. le Sous-Préfet de Villefranche sur Saône,**
- **DIT qu'un exemplaire de la présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune de Porte des Pierres Dorées,**

VOTE : à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits.

Le président,
Bertrand LEROY

La secrétaire de séance
Agnès DESSAINTJEAN

